

# CONSEIL MUNICIPAL du 4 juin 2013

**Présents :** MM LENOIR, MAYOL, ALIBERT, GOULLIEUX, MARTIN, AMBROSIONI, VACHON, DELNESTE, HERBELIN  
MMES VAN ROY, LORCH, DIEUDONNÉ, KONCZEWSKI, GIES,

**Absents excusés :** Monsieur DELETTRE Alain

**Procuration** néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame VAN ROY Françoise

**Date de la convocation :** 21 mars 2013

**Le Conseil Municipal précédent est approuvé.**

---

## TARIF DES CARTES DE PECHE

---

Le Conseil Municipal, après avis de la commission, fixe le tarif des cartes de pêche comme suit à compter de l'année 2013 :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Pour les résidents                          | 12.00 euros  |
| - Pour les personnes extérieures à la Commune | 18.00 euros. |
| - Cartes à la journée                         | 6.00 euros   |

---

## ABANDON DE CREANCE

---

Le Conseil Municipal décide d'abandonner la créance de Monsieur DEULVOT Jérôme, datant de 2007, d'un montant de 106.72 € et charge le Maire de faire la régularisation nécessaire.

---

## ABANDON DE PARCELLE

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier des conjoints BORNOT désirant abandonner au profit de la commune la parcelle AB 334 de 20 ca, rue Denuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'abandon de la parcelle AB 334 au profit de la commune.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la régularisation.

---

## ACHAT DE MATERIEL

---

Le Conseil Municipal décide l'achat de matériel suivant :

- 10 tables et bancs pour un montant HT de 1530 euros
- 9 grilles d'expositions pour un montant HT de 394 euros
- Dit que ces dépenses seront affectées en investissement.

---

## CESSION DE TERRAIN

---

Messieurs LEZE et LETOURNEAU souhaiteraient acquérir une parcelle de terrain située en bordure de leurs propriétés, parcelle cadastrée AC 207 d'une contenance de 1 a 26 ca - C'est un ancien chemin qui n'a plus d'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide la vente de la parcelle AC 207 à Messieurs LEZE et LETOURNEAU (à chacun la partie contigüe à leur propriété) pour un montant de 10 euros le m<sup>2</sup>.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes concernant cette vente
- Charge Maitre BAUT, Notaire de cette affaire.

---

## AMENAGEMENT DE SECURITE

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Messieurs BOET et GAROT afin de mettre en sécurité leur maison par la mise en place d'un garde-fou (barrières ou plots) sur le trottoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de barrière sur le trottoir devant chez Monsieur BOET et Monsieur GAROT, et autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

---

## PATIS COMMUNAUX

---

Messieurs VACHON Jean-Paul et Bruno arrétant leur exploitation, et la commune récupère 3 ha 40 pour la future ZAE. Il y a lieu de répartir les terres agricoles entre les différents agriculteurs.

Monsieur le Maire, ayant vu avec les agriculteurs propose la répartition suivante :

- DUMONT Julien 4 ha 31 a 65 ca
- GARREAU Yoann 8 ha 88 a 70 ca
- SCEA des SILLONS 5 ha 03 a 82 ca
- EARL de REVAUT 5 ha 39 a 60 ca
- GUINDEY Pascal 4 ha 81 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne un avis favorable quant à la répartition des terres communales
- Charge Monsieur le Maire d'établir les baux

---

## DECISION MODIFICATIVE N°1

---

### **Objet : DM N° 1 ERREUR BUDGET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant 2013 sur le budget de l'exercice.

COMPTES RECETTES					
------------------	--	--	--	--	--

Chap.	Compte	Opération	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI		VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	26 098.55

---

## ATESAT

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire la mission ATESAT de la D.D.T. à partir du 1er janvier 2013.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance valable un an.

---

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION GENERALE DU P.O.S DE SAINT-JULIEN EN DATE DU 04 juin 2013 A 18 H 30 EN MAIRIE

---

### Ordre du Jour : .....

- Finalisation des pièces réglementaire avant présentation en réunion publique

Monsieur Antonio MAYOL, Adjoint, ouvre la réunion en présentant le bureau d'études chargé de la révision générale du POS et, après lecture des délibérations du précédent Conseil, donne la parole au cabinet.

A l'aide d'une vidéo projection, le bureau d'études projette les pièces réglementaires projet telles qu'elles ont été soumises aux personnes publiques associées et dresse la liste des demandes de modifications émises par ces dernières.

Les propositions de réponse faites par M. Le Maire à ces demandes sont présentées et soumises pour avis au Conseil, qui les

valide.

Le bureau d'études dispose donc de la liste des ajustements lui permettant de finaliser le dossier de PLU complet, qui sera prêt à être soumis la concertation, lors de la réunion publique du 27 juin prochain.

Les annotations faites après relecture sur le rapport (le présentation du PLU, corrigeant quelques erreurs matérielles ou apportant quelques précisions au diagnostic) sont remises au Cabinet.

Les Conseillers n'ayant pas de remarques ou d'observations à formuler sur ce projet de PLU et aucune remarque ou question n'étant posée sur ce sujet, le cabinet est remercié et quitte la séance vers 19 h 30.

*La rédaction du compte rendu est confiée au bureau d'études. Sauf observations écrites Formulées sous 8 jours après réception par la Commune, celui-ci sera considéré comme validé.*

Prochaine réunion : réunion publique le 27 juin 2013

Pièce jointe : Vidéo Projection présentée en réunion.